CHARTE DE PROTECTION DES DONNÉES

Cotecna Inspection SA et ses sociétés affiliées en Europe récoltent et utilisent certaines informations concernant des personnes physiques, comme par exemple des clients, des fournisseurs ou des employés.

Cette Charte de Protection des Données décrit comment des données personnelles sont **récoltées, traitées et conservées** de façon conforme aux standards de Cotecna pour la protection des données et pour se conformer à la loi, y compris le Règlement Général pour la Protection des Données (RPGD) de l'UE et la loi fédérale suisse sur la Protection des Données.

Cette Charte s'applique au siège social de Cotecna Inspection SA, à toutes ses sociétés affiliées, et à l'ensemble du personnel de Cotecna dans le monde. Tous les contractants, les agents et toutes les personnes travaillant pour le compte de Cotecna doivent aussi s'engager à respecter cette Charte.

La présente charte ne remplace pas mais complémente les lois européennes et nationales sur la protection des données. La législation nationale applicable aura préséance dans le cas de divergences avec cette Charte ou s'il impose des exigences plus strictes.

Glossaire

- **Données personnelles :** toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, y compris ses nom, date de naissance, adresse courriel, adresse postale ou numéro de téléphone, qui peut être utilisée pour identifier une personne. Les personnes morales (sociétés) ne sont pas concernées.
- **Données sensibles :** toute information relative à la race ou l'origine ethnique, les opinions politiques, les croyances religieuses ou philosophiques, l'affiliation à un syndicat, la santé, la vie ou l'orientation sexuelle, les condamnations pénales et les infractions commises par une personne. Les données biométriques utilisées uniquement pour identifier une personne physique sont aussi considérées comme des données sensibles.
- **Traitement :** toute opération ou ensemble d'opérations qui sont effectuées sur des données personnelles ou des ensembles de données personnelles, que ce soit ou non par des moyens automatisés, telle que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, l'archivage, l'adaptation ou l'altération, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la divulgation par transmission, la diffusion, la combinaison, la restriction, l'effacement ou la destruction.
- **Responsable du traitement :** personne physique ou morale qui, de façon indépendante ou avec d'autres, détermine le but du traitement de données personnelles et les moyens pour y parvenir.
- **Destinataire :** personne physique ou morale à qui des données personnelles sont divulguées, que ce soit une tierce partie ou non.

Principes pour traiter des données personnelles

Légalité, équité et transparence:

Les données personnelles doivent être collectées et traitées de manière légale et équitable.

Chaque personne concernée doit **être informée de la manière dont ses données sont traitées**. En général, les données personnelles doivent être collectées directement auprès de la personne concernée. Lors de la collecte des données, la personne concernée doit connaître ou être informée : de l'identité du responsable du traitement ; de la finalité du traitement des données ; des tiers ou des catégories de tiers auxquels les données peuvent être transmises.

Limitation de la finalité:

Les données personnelles ne peuvent être collectées qu'à des **fins spécifiques, explicites et légitimes** et ne peuvent pas être traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces objectifs.

Les données personnelles qui ne sont plus nécessaires après l'expiration des périodes légales ou pour l'exécution de processus requis par le business doivent être supprimées.

Minimisation des données:

Les données personnelles doivent être **adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire** au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées. Les données personnelles ne peuvent pas être collectées à l'avance et stockées pour d'éventuelles utilisations futures, sauf si requis ou autorisé par la législation nationale.

Exactitude:

Les données personnelles enregistrées doivent être exactes et tenues à jour. Des mesures appropriées doivent être prises pour garantir que les **données personnelles inexactes soient supprimées, corrigées ou mises à jour.**

Limite de stockage:

Les données personnelles ne doivent être conservées sous une forme permettant l'identification des personnes **que pour la durée pendant laquelle elles sont nécessaires**. Elles ne peuvent être stockées pendant de plus longues périodes uniquement à des fins d'archivage d'intérêt public, de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques. À défaut, les données à caractère personnel ne peuvent être conservées pour une durée illimitée que si elles ont été rendues irréversiblement anonymes.

Intégrité et confidentialité:

Les données doivent être traitées de manière confidentielle et **protégées par des mesures techniques et organisationnelles appropriées** empêchant tout accès, traitement ou distribution non autorisé ou illégal, ainsi que toute perte, destruction ou détérioration accidentelles.

1. Traitement de données personnelles

Les données personnelles de clients, contractants et employés sont traitées dans les circonstances suivantes :

1.1. Consentement

Les données personnelles peuvent être traitées lorsque la personne a consenti au traitement pour un ou plusieurs objectifs spécifiques. Le consentement doit être donné **librement, de manière spécifique et informée**. La déclaration de consentement doit être soumise volontairement et obtenue par écrit ou par voie électronique à des fins de documentation. Dans certaines circonstances, telles que les conversations téléphoniques, le consentement peut être donné verbalement, auquel cas il doit être dûment documenté.

Pour les demandes d'emploi, lorsque qu'une candidature est rejetée, les données du candidat doivent être effacées, sauf si celui-ci a expressément accepté que ses données restent accessibles pendant une période maximale de deux (2) ans, à l'expiration de laquelle les données doivent être supprimées.

1.2. Relations contractuelles

Les données personnelles des prospects, clients, fournisseurs et employés peuvent être traitées afin **d'établir, exécuter et résilier un contrat**.

Les données traitées seront toujours liées à l'objectif du contrat conclu.

1.3. Autorisation ou obligation légale

Le traitement des données à caractère personnel est autorisé lorsque la législation de l'UE et des États membres le demande, l'exige ou le permet, et dans le respect des dispositions légales applicables.

1.4. Exécution d'une tâche dans l'intérêt public

Les données à caractère personnel peuvent également être traitées si elles sont nécessaires à l'exécution d'une tâche effectuée dans l'intérêt public ou dans l'exercice de l'autorité publique dévolue au responsable du traitement (par exemple, les services d'inspection gouvernementaux).

2. Traitement de données personnelles sensibles

Les données sensibles sont notamment les données relatives à l'origine raciale ou ethnique, aux opinions politiques, aux convictions religieuses ou philosophiques, à l'appartenance à un syndicat, à la santé et à la vie sexuelle d'une personne. En outre, les données relatives aux condamnations pénales et aux infractions ne peuvent être traitées que si cela est autorisé par le droit national ou le droit de l'UE.

Les données personnelles sensibles ne peuvent être traitées que dans les cas suivants:

- La personne a donné son consentement explicite ;
- Elle est nécessaire aux fins de l'exécution des obligations et de l'exercice de droits spécifiques du responsable du traitement ou d'un employé dans les domaines de l'emploi, de la sécurité sociale et de la protection sociale, conformément à la législation applicable en la matière ;
- Elle est nécessaire pour l'établissement, l'exercice ou la défense de droits légaux concernant un individu.

3. Transmission de données personnelles à des affiliés ou des tiers

Cotecna ne vend généralement pas, ne partage pas et ne distribue pas, d'une manière ou d'une autre, des données personnelles à des tiers.

Exceptionnellement, Cotecna peut faire appel à des tiers pour le traitement de ces données conformément à ses instructions spécifiques, lorsque cela est légalement possible, en poursuivant le(s) but(s) pour lequel (lesquels) les données ont été initialement collectées. Les contrats avec ces tiers contiendront des clauses de non-divulgation garantissant que les données personnelles ne seront pas divulguées, sauf si la loi l'exige ou si expressément autorisé par Cotecna.

Les données personnelles peuvent également être divulguées dans le cas où Cotecna y serait contrainte en raison d'une loi applicable impérative, d'une décision de justice ou d'une réglementation gouvernementale, ou pour appuyer toute enquête ou procédure pénale ou autre procédure judiciaire.

Cotecna, en tant que groupe global de sociétés, peut divulguer des données personnelles à ses filiales dans le monde entier, sous réserve des garanties appropriées ou des dérogations prévues par les lois applicables.

4. Droits des personnes concernées

Toute personne dont les données personnelles sont traitées a les droits suivants:

- Toute personne peut demander des informations sur **quelles données personnelles la concernant**

ont été stockées, sur la manière dont ces données ont été collectées et à quelles fins.

- Si des données à caractère personnel sont transmises à des tiers, des informations doivent être fournies sur **l'identité du destinataire** ou les catégories de destinataires.
- Si les données personnelles sont incorrectes ou incomplètes, la personne concernée peut demander que ces données soient **corrigées ou complétées**.
- La personne peut demander la **suppression de ses données** si la collecte, le stockage ou le traitement de ces données n'a pas de base légale, ou si la base légale a cessé de s'appliquer. Il en va de même si la finalité du traitement des données est devenue caduque ou a cessé d'être applicable pour d'autres raisons.
- L'individu a le droit **de s'opposer au traitement de ses données**. Ce point doit être pris en compte si la protection de ses intérêts prime sur l'intérêt du responsable du traitement des données en raison d'une situation personnelle particulière. Ceci ne s'applique pas si une disposition légale exige que les données soient traitées.
- Lorsque des données personnelles sont collectées, traitées et utilisées sur un site web, les personnes concernées en sont informées dans le cadre de la **politique de confidentialité**, qui inclut des informations sur les cookies. Cette information est facilement identifiable, accessible et disponible sur le site Web.

5. Confidentialité et sécurité

Les données personnelles sont soumises au **secret des données**. Il est interdit aux employés de Cotecna d'utiliser des données à caractère personnel à des fins privées ou commerciales, de les divulguer à des personnes non autorisées ou de les mettre à disposition de toute autre manière.

Les données personnelles sont protégées contre tout accès non autorisé et tout traitement ou toute divulgation illicite, ainsi que contre toute perte, modification ou destruction accidentelle. Ceci s'applique indépendamment du fait que les données soient traitées électroniquement ou sur papier. Avant l'introduction de nouvelles méthodes de traitement des données, en particulier de nouveaux systèmes informatiques, des mesures techniques et organisationnelles visant à protéger les données à caractère personnel de la perte sont définies et mises en œuvre

6. Contrôle de la protection des données

Le respect de la Charte de Protection des Données et des lois applicables en matière de protection des données est vérifié régulièrement lors des audits sur la protection des données et d'autres contrôles.

7. Responsabilités et sanctions

Les organes exécutifs de Cotecna sont responsables du traitement des données dans leur domaine de responsabilité. Ils sont donc tenus de veiller à ce que les exigences légales en matière de protection des données, ainsi que celles contenues dans la charte de la protection des données, soient respectées. Le personnel de direction est responsable de la mise en place des mesures organisationnelles, humaines et techniques permettant un traitement des données conforme à la protection des données.

Le respect de ces exigences incombe aux employés concernés. Si des agences officielles effectuent des contrôles de protection des données, le délégué à la protection des données devra en être immédiatement informé.

8. Contact

Pour toute question ou plainte concernant le respect par Cotecna de la présente Charte de la Protection des Données, ou pour tout commentaire, veuillez nous contacter à l'adresse dpo@cotecna.com.

Document	N° Revision	Date	Author	Released by
Data Protection Charter	2.1	7 September 2020	Data protection officer	A. Chavan - Legal